

Granby, le 20 octobre 2014

Lettre ouverte

Pour diffusion immédiate

Projet de loi 10

Une centralisation qui affectera davantage la Montérégie

Le Groupe actions solutions pauvreté (GASP) se dit très inquiet de l'impact du projet de loi 10 en Montérégie, notamment sur la population vulnérable de la Haute-Yamaska. À en lire son titre, ce projet vise à modifier « l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales ». Cependant, en analysant le contenu, il s'agit d'une réforme visant l'abolition de la gestion locale du réseau plutôt que l'abolition des établissements régionaux eux-mêmes. Devons-nous nous en réjouir ? Nous ne le pensons pas.

Dans le concret, les 182 établissements à travers la province fusionneront et deviendront 28 établissements dont 19 Centre intégrés de santé et de services sociaux (CISSS). Avec un seul CISSS pour couvrir une population de 1,5 millions de personnes, plus de 11 000 km² de territoire, des centaines de points de service, dont 10 hôpitaux, nombreux CLSC, un Centre jeunesse et des dizaines de milliers d'employés, la Montérégie sera certainement la grande perdante de cette restructuration oligarchique. Surtout si on le compare à Montréal, où on prévoit aménager cinq CISSS pour une population de 2 millions de personnes. Cette volonté de penser globalement aura pour effet de faire glisser le pouvoir décisionnel au sein d'une structure plus éloignée des besoins des communautés. Cette restructuration s'implanterait sans même avoir procédé à une évaluation d'impact des fusions de 2003.

Il sera très difficile pour notre région qui se situe à la limite Est de la Montérégie de faire valoir ses besoins locaux dans une structure aussi centralisée et éloignée de notre communauté, qui sera située à Longueuil. Nous souhaitons que cette centralisation ne se fasse pas au détriment des ententes actuelles basées sur une connaissance fine des besoins de la population plus vulnérable.

En rapatriant certains pouvoirs, le Ministre pourra revoir dans l'ensemble la structure administrative et les allocations des différents établissements et groupes. Ainsi, ce projet de loi balaie en quelque sorte le concept de développement des communautés basé sur la « nécessité de travailler dans le milieu avec les populations plutôt que pour elles »ⁱ, manière de faire qui a contribué à l'émergence de services adaptés aux spécificités vécues par la population plus vulnérable de notre territoire.

Finalement, le projet de loi ne prévoit pas de protection des budgets. Les pouvoirs étant centralisés entre les mains du Ministre et des dirigeants des CISSS, les groupes locaux craignent un impact sur la proximité des lieux de décision et les liens de collaborations actuels qui permettent une réponse ajustée aux réalités locales.

Nicolas Luppens

Coordonnateur

Groupe actions solutions pauvreté (GASP)

www.gasph-y.net

(450) 378-0990

gasphauteyamaska@gmail.com

ⁱ Agence de la Santé et des services sociaux, extranet <http://extranet.santemonteregie.qc.ca/sante-publique/promotion-prevention/dsdc/developpement-communaute.fr.html>